



FETE DE L'ASSOMPTION

Jeudi 15 août :

- le secrétariat de la mairie sera fermé et les services techniques ne fonctionneront pas.
- les déchèteries de Thuir et de Trouillas seront fermées.

ASSOCIATION FA SI LA LIRE

Cinéma d'été, 2^{ème} séance le mardi 20 août à 21h30 dans la cour de l'ancienne école maternelle. Tarif unique 3€



"COMME DES BETES 2" (sortie nationale le 31/07/2019)

Le Fox-Terrier Max doit faire face à un grand bouleversement : sa propriétaire Katie s'est mariée et a eu un adorable bébé, Liam. Max est tellement obsédé par la garde du petit, qu'il en développe des troubles obsessionnels du comportement. Lors d'une excursion en famille dans une ferme, Max et le gros Duke vont faire la connaissance de vaches souffrant d'intolérances aux canidés, de renards hostiles et d'une dinde monstrueuse, ce qui ne va pas arranger les tocs de Max. Heureusement il va être conseillé par le vieux Rico. Ce chien de ferme aguerri le pousse à dépasser ses névroses, afin de trouver l'Alpha qui sommeille en lui et laisser le petit Liam respirer.

VIDE GRENIER

Dimanche 29 septembre de 6h à 17h un vide-grenier, organisé par l'équipe du Téléthon soutenue par l'Association FA SI LA LIRE, aura lieu au stade municipal. Pour réserver les emplacements, les inscriptions se feront à la bibliothèque municipale :

- les samedis 7 et 14 septembre de 10h à 12h,
- les mercredis 11 et 18 septembre de 17h à 19h.

Tarif : 8 euros les 4 mètres linéaires

Buvette et Restauration sur place

Les bénéfices de cette journée seront reversés intégralement à l'AFM TELETHON.

COMMERCES : CONGES D'ETE

- Véronique SOBRAQUES informe son aimable clientèle que son **salon de coiffure** sera fermé du **14 août au soir jusqu'au 22 août au matin.**
- Le boulanger informe son aimable clientèle que son magasin, la **Boulangerie-Pâtisserie « la Câline »**, sera fermé du **lundi 26 août au jeudi 5 septembre au matin.**

Merci pour votre compréhension.

CONTAINERS INDIVIDUELS

Malgré des rappels successifs, des bacs individuels encombrant les trottoirs rendant la circulation des piétons difficile et donnant une image négative de la traversée de notre village. Après chaque passage de la benne, les containers doivent être rentrés dans les propriétés. Les maisons au centre du village ont été équipées de containers plus petits pour en faciliter le stockage.

Le nettoyage de ces containers est à la charge du propriétaire, surtout en ces jours de forte chaleur où certains dégagent des odeurs nauséabondes.

D'autre part, **si des bacs sont dégradés** (couvercles, containers ou roues cassés), n'hésitez pas à le signaler au service d'accueil de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture qui transmettra les signalements à la Communauté de Communes des Aspres.

RENTREE SCOLAIRE

Elle aura lieu le **lundi 2 septembre 2019**.

Ecole élémentaire : le lundi 2 septembre au matin.

Le service de cantine sera assuré.

Ecole maternelle : afin de favoriser un accueil personnalisé, la rentrée sera échelonnée selon les modalités suivantes :

- les petits (2016) seront accueillis le matin et n'auront pas classe l'après-midi,
- les moyens (2015) et les grands (2014) rentreront l'après-midi.

Le service de cantine ne sera pas prévu ce jour-là (sauf cas exceptionnels).

Rappel des horaires pour les deux écoles : 8h45 – 12h / 13h45 - 16h30

La garderie municipale fonctionnera :

- le matin à partir de 7h30
- L'après-midi de 16h30 à 18h (heure limite pour récupérer son enfant).

CLUB DES AINES

La présidente informe ses adhérents que les activités du club reprendront le **jeudi 12 septembre** à la salle Canterrane :

- mardi de 14h à 18h (scrabble, jeux de société)
- jeudi de 14h à 18h (loto avec goûter)

Cotisation : 12€ par an

Renseignements : Dominique PAYEN – Tél. : 04.68.57.59.15

Les nouveaux adhérents seront les bienvenus.

INFORMATIONS AUX ASSOCIATIONS

Les présidents d'associations souhaitant faire paraître un article concernant leurs activités (reprises des cours, tarifs, ...) dans le flash « Spécial Associations » du mois de septembre sont invités à déposer celui-ci à l'accueil de la Mairie avant fin août.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu le mardi 27 août.

Se faire inscrire en Mairie, au plus tard, le **vendredi 23 août avant 12h**.

CENTRE EQUESTRE « EQUI LOISIR66 »

Le centre équestre organise le **8 septembre** la fête du cheval de 10h à 17h.

Un accueil personnalisé pour chaque visiteur.

La visite des installations équestres.

Une initiation gratuite à poney et cheval.

Des démonstrations équestres (spectacle, dressage, carrousel).

CENTRE MEDICAL - INAUGURATION

En présence de Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire et son conseil municipal ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie d'inauguration du centre médical le :

Samedi 14 septembre 2019 à 11h

Un buffet dînatoire clôturera la matinée.

PROJET DE PARC EOLIEN

La société Parc Eolien de Passa a déposé une demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Passa.

Un exemplaire du dossier d'enquête publique, détaillant la demande d'autorisation, sera déposé dans les mairies de Passa, Llauro et Fourques du **lundi 26 août au vendredi 27 septembre 2019 inclus.**

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public selon le calendrier suivant :

- Passa : lundi 26 août de 9h à 12h
mercredi 11 et vendredi 27 septembre de 14h à 17h
- Llauro : jeudi 29 août de 14h à 16h
- Fourques : lundi 2 septembre de 9h à 12h

Pour plus d'informations se rapprocher des communes concernées.

ELAGAGE DES HAIES

Les riverains des voies publiques ou privées sont dans l'obligation d'élaguer les arbres, arbustes ou haies qui empiètent sur ces voies, de manière à ce qu'ils n'entravent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation, les panneaux ou gênent la visibilité en intersection de voirie. Les branches ne doivent pas être en contact avec les conducteurs aériens EDF, France Télécom ou l'éclairage public.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

L'utilisation de barbecues sur la voie publique et dans les espaces publics non équipés est interdite pour des raisons de sécurité et de nuisances.

Tout contrevenant à cette interdiction peut s'exposer à des sanctions.

FEUX DE FORET : LES PREVENIR ET S'EN PROTEGER

www.prevention-incendie66.com

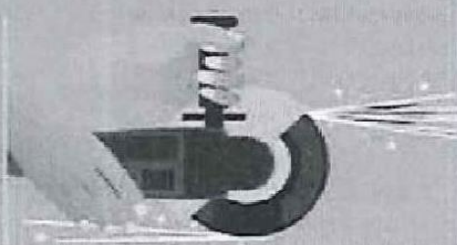
1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**NI FEU
NI BARBECUE**
aux abords des forêts



PAS DE CIGARETTE
en forêt ni de mégot jeté
par la fenêtre de la voiture



PAS DE TRAVAUX
SOURCE D'ÉTINCELLES
les jours de risque d'incendie



PAS DE COMBUSTIBLE
CONTRE LA MAISON
bois, fuel, butane...

**TÉMOIN D'UN
DÉBUT D'INCENDIE,
JE DONNE
L'ALERTE**
en localisant le feu
avec précision



**JE ME
CONFINE DANS
MA MAISON**
elle est mon
meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

VIGILANCE PERMANENTE
pour les **PISCINES PRIVÉES**



Limitez le nombre d'enfants dans l'eau
pour faciliter la surveillance

Ne laissez rien à proximité de la piscine
qui pourrait permettre à un enfant
de grimper et retirez tous les jouets
de l'eau pour ne pas l'attirer



Ne laissez pas les enfants jouer
avec les bouches d'aspiration



Même si les enfants ont pied, il
existe un danger.
Pour les plus petits, 20 cm
d'eau suffisent pour se noyer.
**En cas de difficulté, appeler
immédiatement le 112.**

Retirez l'échelle
des piscines hors sol



Disposez une
perche et une
bouée au bord
de la piscine